

LOT N°1

Objet : Fauchage des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune de Gondrin soit **47.40 km** et un débroussaillage complet sur la commune de Gondrin soit **47,40 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
1	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE) : Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		47.40	
2	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies entre le 7 et le 30 juin 2022. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		47.40	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°2

Objet : Fauchage des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune de **Castelnau d'Auzan Labarrère** soit **55,75 km** et un débroussaillage complet sur la commune de **Castelnau d'Auzan Labarrère** soit **55,75 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
3	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		55.75	
4	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies entre le 7 et le 30 juin 2022. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		55.75	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°3

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune d'Eauze soit 82.53 km et débroussaillage complet de la commune d'Eauze soit 82,53 km.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
5	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		82.53	
6	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies entre le 7 et 30 juin 2022. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		82.53	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°4

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire de la commune de **Cazaubon soit 47.88 km** et débroussaillage complet sur la commune de **Cazaubon soit 47,88 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
7	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		47.88	
8	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies entre le 7 et le 30 juin 2022. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		47.88	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°5

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Bretagne d'Armagnac, Courrensan et Lannepax soit 63,10 km**, fauchage 2^{ème} passe sur la commune de **Courrensan soit 21,05 km** et débroussaillage complet sur les communes de **Bretagne d'Armagnac, Courrensan et Lannepax soit 63.10 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		63.10	
14	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2^{ème} passe (à partir du 21 juin 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		21.05	
15	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		63.10	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°6

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Dému, Noulens, Ramouzens et Séailles soit 50,15 km**, fauchage 2^{ème} passe sur les communes de **Dému et Ramouzens soit 35,65 km** et débroussaillage complet sur les communes de **Bascous, Dému, Noulens, Ramouzens et Séailles soit 64.24 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		50.15	
14	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2^{ème} passe (à partir du 21 juin 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		35.65	
15	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		64.24	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°7

Objet : Fauchage de sécurité spéciale des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Larée et Monclar d'Armagnac soit 23,05 km** et débroussaillage complet sur les communes de **Lannemaignan, Larée, Mauléon d'Armagnac et Monclar d'Armagnac soit 59,46 km.**

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	<p>FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE SPECIALE):</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes jusqu'en fond de fossé assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, du 2 au 5 mai 2022 pour Monclar et du 16 au 19 mai 2022 pour Larée. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		23.05	
15	<p>DEBROUSSAILLEMENT COMPLET :</p> <p>Ce prix rémunère le km traité :</p> <p>Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie.</p> <p>Et toutes sujétions comprises.</p>		59.46	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°8

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Ayzieu, Lias d'Armagnac, Marguestau et Panjas soit 53,53 km**, fauchage 2^{ème} passe sur la commune de **Marguestau soit 1,35 km** et débroussaillage complet sur les communes de **Ayzieu, Campagne d'Armagnac, Lias d'Armagnac, Marguestau et Panjas soit 60.26 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1 ^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		53.53	
14	FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2 ^{ème} passe (à partir du 21 juin 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		1.35	
15	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		60.26	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,

LOT N°9

Objet : Fauchage de sécurité des banquettes sur les voies reconnues d'intérêt communautaire des communes de **Castex d'Armagnac et Réans soit 17,46 km**, fauchage 2^{ème} passe sur la commune de **Réans soit 8,38 km** et débroussaillage complet sur les communes de **Castex d'Armagnac, Estang, Maupas et Réans soit 67.85 km**.

N° des Prix	Désignation du Prix et prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)	Prix unitaire en chiffre (HT)	Quantité En km	Prix total HT
13	FAUCHAGE DES BANQUETTES AVEC DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE SECURITE): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes assorti de dégagements de visibilité au droit des carrefours et des zones en courbe, pour la 1 ^{ère} passe (à partir du 27 avril 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		17.46	
14	FAUCHAGE DES BANQUETTES SANS DEGAGEMENT DE VISIBILITE (PASSE DE CONFORT): Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le fauchage des banquettes seules, en une passe de rotor sans dégagements de visibilité, pour la 2 ^{ème} passe (à partir du 21 juin 2022). Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		8.38	
15	DEBROUSSAILLEMENT COMPLET : Ce prix rémunère le km traité : Cette prestation consiste en le débroussaillage complet des voies. Elle comprend notamment le kilomètre de voirie traité, soit les deux côtés de la voie. Et toutes sujétions comprises.		67.85	

Fait à _____, le _____

L'entrepreneur,